Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 01 AVR. 2026
ID : 001-210103602-20260331-2026_23-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 31 Mars 2026

En exercice : 19	*L'an deux mille vingt-six et le trente et un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire*
Présents : 17 **Votants : 19**	**Présents** : Michel BRULHART, Landry DUMAS, Angélique NICOSIA, Luc ANTHONIOZ-BLANC, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Charline PERRIER, Loïc CHRISTIN, Céline FONTANA, Franck LECERF, Sandrine MONTION, Patrick ADAO, Delphine ALAMICHEL, Anthony DEUX, Pauline SWEATY, Thibault CLEMENT, Driss TBER **Absent excusé :** Emmanuelle LAURE (procuration à Michel BRULHART), Sandrine SAISON-MARSOLLIER (procuration à Angélique NICOSIA),
Secrétaire de séance :	Charline PERRIER

2026_23 - Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire précise qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres conformément à l'article 22 du code des marchés publics, 1ère partie, chapitre 1er, sous-section 2.

Outre son Président, la commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE DE NOMMER** les membres suivants :

  - **Titulaires** : Loïc CHRISTIN
    Emmanuelle LAURE
    Landry DUMAS

  - **Suppléants** : Anthony DEUX
    Céline FONTANA
    Pauline SWEATY

- **DIT** que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par Michel BRULHART.

- **PRÉCISE** que les membres de la commission ont voix délibérante et qu'en cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (Ain)